

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 9 AVRIL 2021 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt et un et le vendredi neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal ETCHART, Maire.

Etaient Présents : Pascal ETCHART, Nathalie BOUISSET, Maryse DEPUYDT, Eve ROUGET, Olivier VARIN, Marie-Laure CAPITAIN, Matthieu PAPPALÉPORÉ, Josette ROUGET, Pascal LHOTE, André BLANCHARD et Jacqueline ROBINET.

Convocations adressées le 5 avril 2021

SECRETAIRE DE SEANCE : Eve ROUGET

ORDRE DU JOUR :

- City -Park : Bilan
- Route de Villiers-Vineux : Présentation du projet : Vote + Délibération
- Refus du transfert de la scolarité des enfants de Dyé et de Bernouil sur la Communauté de
- Communes du Tonnerrois : Vote + délibération
- Dissolution du CPI : Vote + Délibération
- Vote des Taux des Taxes Directes Locales
- Récapitulatif des entreprises retenues travaux de la boulangerie

SUJETS ET QUESTIONS DIVERSES

Date à retenir : Vote du Budget mercredi 14/04/2021

CITY PARK

Monsieur le Maire nous informe que les travaux du CITY se sont terminés le matin même, dans les temps prévus.

Monsieur le Maire souhaite que nous envisagions la sécurisation du site. Il est retenu l'idée de placer des grosses pierres pour empêcher l'accès des voitures.

L'inauguration est pour le moment impossible, au vu des conditions sanitaires. A voir prochainement s'il serait possible de faire une journée découverte et participative conjointement avec l'UFOLEP, le centre aéré et l'école du village, avec un projet Street Art.

Le budget de cette journée est de 850€, il faudra que le conseil vote pour ou contre ce projet.

Un référent est désigné pour s'occuper du city et qui sera responsable du filet de volley et de la "surveillance" du site.

ROUTE DE VILLIERS

Monsieur le Maire nous rappelle que la commission voirie s'est réunie le mercredi 31 mars avec la GCTP et le responsable du département de l'équipement routier à Tonnerre sur place

Un accord entre les différents intervenants a été trouvé pour l'installation d'un radar pédagogique, un plateau surélevé, un terre-plein central et une zone limitée à 30 km/h.

Le dossier doit être constitué au plus tard le 30 avril pour les demandes de subventions (amendes de police) du conseil départemental pour un début des travaux en 2022.

Le montant de ce projet est de 21000€ HT.

Monsieur le Maire se présentera aux riverains proches pour les informer de ce projet.

Cette solution a été adoptée à la majorité au cours d'un vote.

REFUS DU TRANSFERT DES ELEVES DE DYE ET BERNOUIL A LA COMCOM DU TONNERROIS

Monsieur le Maire nous informe que différents courriers ont été faits suite au procès-verbal du conseil municipal de Flogny-la-Chapelle révélant un transfert des enfants de Dyé et Bernouil sur les écoles de cette commune.

Ces courriers ont été distribués aux habitants des différentes communes, monsieur le Maire a également écrit à l'académie, avec signatures des maires de Dyé et Bernouil, afin d'expliquer cette situation qui nous révolte tous.

Une conseillère nous informe qu'il n'y aura pas de fermeture de classe pour la rentrée scolaire 2021-2022.

Le conseil communautaire du tonnerrois n'a pas encore décidé ce transfert des 2 communes.

Les maires de Dyé et Bernouil soutiennent notre SIVOS et s'engagent vis-à-vis de celui-ci pour que les enfants de leurs communes restent dans notre regroupement, tant que faire se peut.

Monsieur le Maire nous demande de voter contre ce projet et de prendre une délibération pour s'opposer au transfert des élèves de Dyé et Bernouil à la communauté de communes du tonnerrois pour signifier notre désaccord.

Les élus après un vote s'opposent à l'unanimité à ce transfert.

DISSOLUTION DU CPI

Monsieur le Maire a appelé le SDIS d'Auxerre qui l'a informé qu'un CPI ne peut pas exister car il faut au moins 2 pompiers pour qu'il perdure, or il n'y a plus qu'1 pompier sur notre commune rattaché au CPI de Villiers Vineux.

Un vote est demandé pour cette dissolution. Après discussion, il est décidé de se renseigner sur l'obligation, ou non, de cette dissolution, et la pertinence de celle-ci. Le vote est ajourné dans l'attente de ces informations.

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire nous rappelle que nous avons précédemment décidé d'augmenter le taux des impôts, car depuis de très nombreuses années celui-ci n'a jamais été augmenté, même à la suite de la suppression de la taxe d'habitation par le gouvernement.

Une conseillère nous présente 2 simulations, **une hausse du taux** de 4,63% et une de 5,55%.

A la majorité, c'est le vote de **l'augmentation du taux** le plus bas qui a été retenu.

TRAVAUX BOULANGERIE : ENTREPRISES RETENUE

Monsieur le Maire nous informe que le Maître d'œuvre a retenu les corps des différents métiers (électricité, plomberie, maçonnerie, charpentier, peinture, fournisseur du four électrique).

Un calendrier des travaux sera communiqué ultérieurement dès sa prise de connaissance.

Monsieur le Maire souhaite que le boulanger soit relié directement au gaz de ville pour l'utilisation de ces deux gazinières au quotidien dans son laboratoire une fois le four électrique installé.

Le choix du fournisseur de gaz incombera au locataire par la suite.

SUJETS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande à deux conseillères de faire le bilan de leur rendez-vous avec le notaire de Flogny-la-Chapelle sur la vente des 3 parcelles. Le fait qu'il y a une voirie existante le long de ces terrains fait que nous n'entrons pas dans la situation d'un lotissement, nous sommes donc simplement soumis à une déclaration préalable. Il faudra faire pratiquer une étude géotechnique G1 pour chaque lot avant la mise en vente.

Monsieur le Maire donne la parole à un conseiller sur la distribution des bacs jaunes, il y avait un problème au niveau de la taille des bacs de la boulangerie et de la maison de retraite et qui sont donc réglés à ce jour.

Les containers seront enlevés en juin.

Monsieur le maire évoque et souhaite également la mise en vente de la parcelle du point d'apport volontaire (containers à ordures) dans l'avenir.

Monsieur le Maire propose un groupe de travail pour le règlement et la charte du colombarium. Celui-ci sera composé de 4 conseillères.

Monsieur le Maire a consulté le boulanger pour la réparation de sa vitrine qui devient urgente, ce dernier a pris contact avec un vitrier de Dyé.

Monsieur le Maire évoque la tonte du jardin et du chemin le long de l'auberge. Il incombe donc au prestataire qui réalise l'entretien de la commune de l'effectuer. Divers endroits ont été oubliés, un tour de terrain sera donc effectué avec monsieur le Maire et le prestataire pour lister les endroits oubliés et les effectuer au prochain passage

L'ordre du jour étant vu,
Le Maire propose de lever la séance à 21 heures 15.
Ainsi fait et délibéré à Carisey, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire,